



Vinalmont – 20 avril 2022

Compte-rendu

A travers les Assemblées villageoises, le Collège communal entend venir à la rencontre des citoyens au cœur de leur village.

Ces réunions sont ainsi l'occasion pour les autorités communales de présenter les projets réalisés, en cours et à venir dans le village. Pour les citoyens, c'est l'occasion d'interpeller les autorités, de poser leurs questions, de soumettre leurs idées, ...

La réunion débute par une présentation du Collège ; la parole est ensuite donnée aux citoyens.

SOMMAIRE

Présentation du Collège

- I. La participation citoyenne à Wanze
- II. Le budget communal
- III. Les grands dossiers de la commune
- IV. Les projets réalisés dernièrement à Bas-Oha
- V. Les projets à venir à Bas-Oha

La parole aux citoyens

I. La participation citoyenne à Wanze

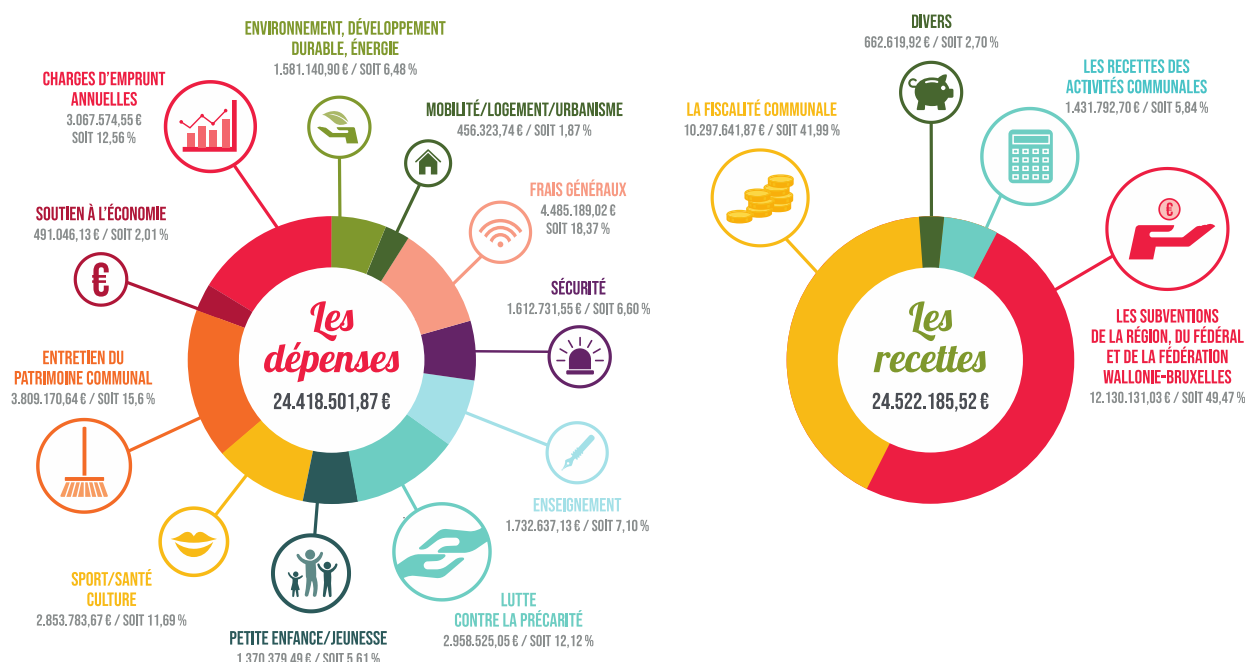
Environ 150 citoyens sont investis au quotidien dans la vie de leur commune à travers divers conseils participatifs :

- Le Conseil Communal des Enfants
- Le Conseil Communal des Jeunes
- Le Conseil Consultatif Communal des Aînés
- Le Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée
- La Commission Locale de Développement Rural
- La Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité
- Le Comité de jumelage
- Le Comité de suivi des budgets participatifs

Les autorités communales ont décidé de mettre en place un budget participatif. Dans ce cadre, chaque année, 30.000€ du budget communal sont réservés pour des projets citoyens.

II. Le budget communal

Le Collège présente brièvement le budget communal pour l'année 2021.



Suite à la crise sanitaire, la Commune a mis en place un **Plan solidaire de redéploiement économique**.

Concrètement, cela se traduit par plusieurs actions sur 2020 et 2021, qui ont un impact sur les finances communales :

Relance économique

- Prime aux acteurs économiques wanzois : 253.200€
- Fourniture d'un kit de protection : 10.000€
- Nouvelle campagne de communication #Wanzelocal : 5.000€
- Mesures d'allègement fiscal : 115.211,30€

Mesures solidaires de soutien

- Fourniture de matériel de protection aux acteurs de première ligne et aux citoyens wanzois : 162.529,72€
- Prime individuelle aux citoyens wanzois ayant subi une perte de revenus : 14.370€
- Soutien au secteur associatif et sportif : 336.829€ dont 188.960€ via la Wallonie
- Maintien de la prime « rentrée scolaire » : 150.000€/an
- Maintien de la prime « sport & culture » : 55.000€/an

Les autorités communales abordent également les **inondations** que notre commune a subi en juillet 2021 :

- 1452 ménages touchés
- 30 ouvriers communaux mobilisés : distribution sacs de sable, pompage caves, évacuation déchets, ...

- Bel élan de solidarité (200 bénévoles)
- Coût pour la commune : 80.000€ et donc également un impact sur les finances communales

III. Les grands dossiers de la commune

A. Etude d'urbanisation, mobilité et égouttage de l'hypercentre

Une étude approfondie dans les villages de Wanze et Antheit principalement est en cours de réalisation. Elle devra répondre aux préoccupations des Wanzois face à la congestion récurrente et au défi de l'urbanisation du centre de Wanze avec des propositions concrètes. Elle définira également les solutions en termes de déplacements doux. Une convention a également été conclue avec l'AIDE pour l'étude de l'égouttage.

Les objectifs poursuivis sont :

- des objectifs de qualité de vie
- des objectifs d'accessibilité et de mobilité
- des objectifs de sécurité routière

Le premier enjeu pour la commune est de réussir à réduire les nuisances des flux motorisés et de concilier le tout avec un développement durable, tout en préservant le dynamisme du centre, en ce compris le dynamisme commercial.

Le second enjeu est de savoir comment viabiliser les soldes à bâtir ou les zones à rénover/restructurer/réhabiliter en se coordonnant avec une politique de déplacements durables et sans aggraver les problèmes d'égouttage existants voire en proposant des pistes d'amélioration.

B. Nouvelle Maison de Police

Le projet de construction d'une nouvelle Maison de Police au centre de Wanze, à côté de l'Administration communale, devrait démarrer en 2022.

Wanze est la première commune à investir dans une Maison de Police moderne, accessible aux personnes à mobilité réduite et répondant aux futures normes de sécurité : elle sera équipée de vitrages et de murs pare-balles ; des zones de travail sécurisées dont l'accès sera interdit au public sont également prévues.

C. Schéma de développement commercial

Fin 2018, un bureau d'études a été désigné afin de réaliser un Schéma Communal de Développement Commercial (SCDC).

Les objectifs sont :

- Développer de manière harmonieuse et équilibrée l'activité commerciale et plus largement, économique (entreprises, agriculture, tourisme... avec attention particulière au commerce de proximité et aux circuits courts) de l'ensemble du territoire wanzois ;
- Mettre sur pied une stratégie de développement durable (actions concrètes) ;

- Respecter la cohérence et la complémentarité avec les autres projets du territoire dont le Plan opérationnel Urbanisation et Mobilité du centre de Wanze avec pour enjeux l'optimisation de la mobilité et de l'égouttage.

D. Programme Communal de Développement Rural (PCDR)

Le PCDR approuvé en 2014 reprend 52 fiches avec des projets localisés ou non localisés. Il s'agit de développer des actions mettant en avant des objectifs sociaux, environnementaux et/ou économiques. Il peut s'agir également d'aménagements conviviaux tels que le parc du Château à l'Horloge à Bas-Oha ou encore la place du Centenaire à Huccorgne. Des projets tels que le réseau d'échanges réciproques de savoirs, le groupement « Wanze demain » sont d'autres exemples de la dynamique mise en place dans le cadre du PCDR. Une commission nommée Commission Locale de Développement Rural (CLDR) travaille tout au long de l'année pour la mise en place des projets.

E. Rénovation de la piscine

En 2018, la Commune de Wanze a été retenue par la Wallonie dans le cadre du Plan Piscine. Les travaux ont débuté en février 2021 et se termineront en juin 2022.

Dans le cadre de ce projet, les travaux visent notamment à améliorer l'accueil du public et des personnes à mobilité réduite, rénover les vestiaires et les douches, les petits bassins et la cafétéria. Des travaux visant à réduire les consommations énergétiques seront également réalisés, ainsi que l'installation d'un système anti-noyade.

F. Ecole de Vinalmont

Début 2018, la Commune de Wanze a reçu un subside de la Fédération Wallonie Bruxelles pour la construction d'une nouvelle école à Vinalmont.

En effet, la population scolaire de cette école n'a cessé de croître ces dernières années et les locaux actuels de l'école sont devenus trop exigus.

Début 2020, l'auteur de projet a été désigné afin de concevoir et de suivre les travaux de la nouvelle école, mais aussi d'étudier des solutions en matière de mobilité aux abords de celle-ci.

Les travaux devraient être terminés pour 2024.

G. Magasin du CPAS

En 2017, la Commune de Wanze a acquis trois bâtiments situés rue Digneuf à Wanze (notamment l'ancien LIDL).

En parallèle, le magasin du CPAS - situé rue Joseph Wauters - qui accueille aussi les différents ateliers d'économie sociale du CPAS (Refil, Retap, Recycle) et l'IDESS, n'est plus adapté.

Le Collège communal en collaboration avec le CPAS a décidé de déménager ces services vers les bâtiments situés rue Digneuf. Pour ce faire, différents travaux d'aménagements et d'amélioration des performances énergétiques doivent être réalisés. Ces travaux devraient débuter en 2022.

H. Renouvellement du parc d'éclairage public

En 2020, la Commune de Wanze a commandé à RESA le renouvellement de l'ensemble de son éclairage public. Les luminaires fonctionnant au sodium basse pression (lumière orange) étaient peu énergivores et n'avaient donc pas été remplacés en 2018 lors du remplacement des éclairages énergivores.

Néanmoins, ces luminaires ne sont plus fabriqués depuis fin 2020. Le remplacement de ces 2650 luminaires était donc nécessaire. Ce travail a été programmé en deux vagues (2021 et 2023) comportant chacune environ 1200 et 1450 luminaires.

Les gains énergétiques escomptés s'élèvent à 151.141 kWh ou 13,6 Tonnes de CO₂ ou une économie de 24.409 € par an.

IV. Les projets réalisés dernièrement à Vinalmont

A. Création d'un rond-point et d'un contournement

En 2019, le Service Public de Wallonie, conjointement avec les communes de Wanze et de Villers-le-Bouillet, a attribué un marché visant la sécurisation de la N64 via la construction d'un giratoire à la sortie n°7 de l'A15 et la création d'une voirie communale afin d'arriver directement sur ce nouveau rond-point en provenance d'Huccorgne.

L'objectif de ces travaux était de créer une nouvelle voirie le long de l'autoroute pour sécuriser l'arrivée des camions sur la N64.

Les travaux du giratoire sont terminés et les travaux de la voirie devraient avoir lieu en 2023 après l'intervention d'ELIA dans le courant 2022.

Le montant global des travaux s'élève à environ 2.386.485,47 € TVAC dont 616.326,895€ TVAC à charge de la Commune de Wanze.

B. Réfection d'une partie de la rue Roua

En 2019, une partie de la rue Roua a été réfectionnée pour un montant d'environ 18.000€.

Les travaux ont consisté à reprofiler la voirie et remplacer son revêtement.

C. Aménagement de sécurité rue des Vallées

En 2020, des chicanes ont été installées rue des Vallées. Le montant des travaux s'élève à environ 12.000 € TVAC.

D. Réfection d'une partie de la rue de Wanzoul

Ces travaux consistaient à réfectionner une partie de la rue de Wanzoul et à remplacer les filets d'eau existants.

Ces travaux ont été réalisés au 1^{er} semestre 2021 et le montant estimé est d'environ 38.000€ TVAC.

E. Gestion des eaux de ruissellement rue des Hadrennes

Des travaux ont été réalisés par le service communal des travaux, fin 2021, rue des Hadrennes afin de gérer les eaux de ruissellement de la voirie.

V. Les projets à venir à Vinalmont

A. Réfection d'une partie de la rue Mottart Laloï

Ces travaux prévoient la réfection du revêtement de la rue Mottart Laloï, le remplacement des filets d'eau et la sécurisation du trottoir avec la pose de potelets afin de limiter le stationnement sur celui-ci. Les potelets sur le trottoir ont été installés par le service des travaux début 2021.

Début 2022, la SWDE a remplacé les conduites d'eau dans la rue. Les autres travaux sont prévus dans la foulée pour un montant estimé d'environ 65.000€ TVAC.

B. Réfection complète des rues Pousserou et D. Dejardin

Ce projet, en cours, concerne la réfection complète des rues Pousserou et D.Dejardin dans le cadre du FRIC 2019-2021.

Les travaux suivants touchent à leur fin :

- Réfection des filets d'eau,
- Fondation de la rue asphalte
- Pose d'un tuyau de récupération des eaux de pluie dans la rue Désiré Dejardin

Les conduites d'eau ont été remplacées par la SWDE et les travaux de voiries effectués.

Au printemps 2022, les carrefours entre la rue de Wanzoul et la rue du Pousserou, la rue du Pousserou et la rue Rouvieux ainsi qu'entre la rue D. Dejardin et la rue de Wanzoul seront mis en évidence par un revêtement ocre.

Le montant estimé des travaux s'élève à environ 575.000€ TVAC dont environ 60% de subsides.

C. Rénovation du vieux cimetière et de la Place des héros

Le Collège communal souhaite rénover l'ancien cimetière de Vinalmont et la place des Héros.

Une 1^{re} esquisse a été présentée aux riverains de la place, aux représentants de la fabrique d'Eglise de Vinalmont ainsi qu'aux membres de l'ASBL Qualité Village.

Les travaux de la place devraient être réalisés en 2023 ou 2024 et les travaux du mur et du cimetière en 2024 ou 2025.

Le montant estimé des travaux de réaménagement de la place est estimé à 400.000€ TVAC.

Le montant estimé des travaux de rénovation du mur et de réaffectation du cimetière est aussi estimé à 400.000€ TVAC.

D. Rénovation de la rue Charles Frère

Dans le cadre de la construction de la nouvelle école de Vinalmont, une étude de mobilité a été réalisée.

Cette étude a permis de démontrer que des travaux de sécurisation et de création de places de parking sont nécessaires dans la rue Charles Frère en vue d'accueillir la nouvelle école.

Un auteur de projet a été désigné début 2021 pour que les travaux soient réalisés en 2023-2024.

Les frais d'honoraires sont estimés à 35.000 € TVAC.

Fin 2020, une 1^{re} esquisse avait été proposée aux riverains et aux parents. Celle-ci avait fait l'objet de remarques de leur part.

Une réflexion est en cours pour mettre une partie de la rue en sens unique.

E. Route de Villers : mise à niveau des trapillons

Des travaux de mise à niveau des trapillons de la route de Villers seront réalisés en 2022.

Le montant estimé des travaux est de 50.000 € TVAC.

F. Installation d'un coussin berlinois rue Léon Verlain

Suite à la constatation de la vitesse excessive dans la rue Léon Verlain, le Collège communal a décidé d'installer un coussin berlinois.

Ces travaux seront réalisés dans la portion entre la rue de Wanzoul et la rue Tapennes.

Le montant estimé des travaux est de 10.000 € TVAC.

La parole aux citoyens

Suppression des chemins et sentiers par Carmeuse : où en sommes-nous?

Il s'agit d'un dossier qui est au centre des priorités du Conseil communal. Les autorités communales ont rejeté la proposition de Carmeuse. Un médiateur a été engagé afin de dégager des solutions.

La Commune a également engagé un avocat spécialisé dans l'aménagement du territoire et est en attente de son diagnostic et ses conseils.

Carmeuse avait promis aux autorités communales de rencontrer le groupe de citoyens afin d'écouter leurs propositions. M. Francotte confirme que cela n'a pas été fait.

La Commune ira en justice si besoin afin de faire primer l'intérêt général.

Le projet de mise à sens unique de la rue Ch. Frère engendra un surplus de voitures au carrefour avec la Chaussée de Tirlemont. Or, ce carrefour est déjà dangereux car la vitesse y est excessive surtout dans le sens Hannut-Wanze.

Le problème de vitesse des automobilistes est une thématique récurrente lors de ces assemblées. Chaque village est concerné. Nous y sommes attentifs et nous essayons de trouver des solutions.

La Chaussée de Tirlemont dépend de la Wallonie. Les autorités communales ont demandé la pose d'un radar, à l'entrée du village.

Construction de la nouvelle école de Vinalmont et projet de mise à sens unique de la rue Ch. Frère : Les vélos devront-ils aussi respecter ce sens interdit et emprunter la Chaussée de Tirlemont ?

La construction de la nouvelle école de Vinalmont constitue un projet phare de cette législature.

Le dossier a été réalisé en concertation avec un comité composé de représentants des parents, de riverains et de l'équipe éducative.

Concernant la mise à sens unique de la rue Charles Frère, nous en sommes toujours au stade de la réflexion et de l'étude. Nous devons pouvoir aménager cette rue avec des trottoirs sécurisés afin que les parents et les enfants puissent rejoindre l'école en toute sécurité.

La rue est étroite. L'aménagement de trottoirs sécurisés ne permettra plus le croisement des voitures.

Un parking devra également être créé afin d'accueillir les parents et enseignants.

Le sens unique amènera inévitablement un flux d'automobilistes au carrefour de la Chaussée de Tirlemont. C'est pourquoi les autorités tiennent à installer un radar afin de ralentir fortement la vitesse à l'entrée du village.

Concernant les cyclistes, nous ne savons pas encore quelle solution sera apportée. Il existe une réglementation qui les autorise à prendre un sens interdit.

Dans ce dossier, l'accent sera mis sur la sécurité des élèves se rendant à l'école.

Les chiffres de fréquentation de l'école de Vinalmont ont connu une forte croissance ces dernières années. La capacité d'accueil de la nouvelle école sera-t-elle suffisante ?

Au commencement de ce projet, il avait été éventuellement question de scinder l'établissement en 2 implantations, avec un nouveau bâtiment et en gardant l'actuel. Ce projet n'a pas été retenu car l'équipe éducative n'y était pas favorable. De plus, il aurait fallu remettre le bâtiment actuel aux normes d'un point de vue énergétique.

La capacité d'accueil de la nouvelle école pourra encore être augmentée de 20%. Si nécessaire, une possibilité d'extension pourrait être envisagée du côté de l'ancienne maison de repos.

Concernant l'occupation de l'actuel bâtiment, nous avons proposé au Centre culturel d'y installer les ateliers du Grain d'art.

J'habite en zone non égouttable et je dispose d'une station d'épuration individuelle depuis des années. Avant je ne payais pas de taxe pour l'assainissement des eaux mais à présent oui. Pouvez-vous m'expliquer ?

Wanzoul se trouve en zone d'assainissement autonome.

Auparavant, les personnes situées en zone d'assainissement autonome étaient exemptées de la taxe régionale sur l'assainissement de l'eau. Cependant, la législation a été modifiée. A présent, la taxe est due par tout le monde et une aide, via l'AIDE, sera octroyée aux citoyens résidant en zone d'assainissement autonome pour l'entretien du système d'épuration. Cette décision ne dépend pas de la commune et a été prise par la région afin de s'assurer que chacun veille bien à entretenir correctement son système d'épuration. En effet, un système qui n'est pas entretenu est inefficace.

Que vont devenir l'ancienne école, l'ancienne maison de repos et l'ancien siège du « PRL » ?

L'ancienne école sera rénovée afin d'améliorer sa performance énergétique dans le but d'accueillir les ateliers du Grain d'art du Centre culturel.

La Commune a décidé de racheter l'ancienne maison de repos afin de créer un parking pour la nouvelle l'école. L'objectif est de raser les annexes pour créer ce parking. Pour l'autre partie du bâtiment, aucune décision n'est encore prise.

Concernant le siège du « PRL », le bâtiment a été vendu à une société immobilière. Un projet de construction d'un immeuble à appartements avait été introduit auprès de la Commune mais nous l'avons refusé. Un autre projet verra le jour et nous y serons attentifs.

Qu'en est-il de la réalisation d'un égouttage rue Albert 1^{er} ?

La rue Albert 1^{er} est en zone égouttable. Le dossier en est au stade de l'étude qui doit être menée par l'AIDE, l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la province de Liège. Nous n'avons pas de timing pour la réalisation de cette étude.

La vitesse rue de Wanzoul est excessive. Des citoyens n'empruntent plus la rue du Val Notre Dame à Moha afin d'échapper au radar et contournent le problème en venant par la rue de Wanzoul.

Nous ne sommes pas au courant de ce contournement.

Nous avons installé un analyseur de trafic rue de Wanzoul. Celui-ci a révélé une vitesse moyenne de 53Km/h, ce qui n'est pas excessif. Nous sommes bien conscients que cela ne reflète pas forcément la réalité selon l'endroit où le radar est installé.

Nous pouvons effectuer une 2^e analyse en plaçant le radar au milieu de la rue de Wanzoul où la vitesse semble plus excessive.

Serait-il possible de créer une nouvelle réglementation afin d'imposer des zones 30 dans les villages ?

La Commune a mis le centre de Wanze en zone 30 (sauf la rue Smal et la Chaussée de Wavre) ainsi que les rues aux abords des écoles. Nous ne pouvons pas placer tous les villages en zone 30, la Région wallonne ne l'autoriserait pas.

Nous pouvons réfléchir à d'autres endroits mais pas de manière généralisée.

Est-il possible de remplacer les canalisations d'eau de la rue de Wanzoul ? Qu'en est-il de la problématique de l'amiante sur le territoire de la commune ?

Ce n'est pas la Commune qui décide du remplacement des canalisations. C'est la SWDE qui gère selon un plan d'investissement prioritaire. Nous pouvons les interroger sur ce point.

Les résultats des analyses de la SWDE indiquent qu'il n'y pas d'inquiétude à avoir au niveau de l'amiante. Cependant, cette analyse a été effectuée sur un petit échantillon.

La Commune a donc décidé d'effectuer des analyses d'eau sur l'ensemble des villages via un laboratoire indépendant. Celui-ci va être désigné prochainement.